

SOMMAIRE DE RECHERCHE

Les résidents temporaires au Nouveau-Brunswick et leur transition vers la résidence permanente

EMERY, H., McDONALD, J.T. et BALCOM, A. (2017)



Pour pallier la population vieillissante, les pertes migratoires interprovinciales, le ralentissement de la croissance démographique et les déficits budgétaires répétés, le Nouveau-Brunswick cherche à augmenter le nombre d'immigrants qui s'établissent dans la province. Les résidents temporaires (RT) et les travailleurs étrangers temporaires (TET), dont bon nombre font la transition vers la résidence permanente, jouent un rôle important dans l'économie du Nouveau-Brunswick.

Questions clés

Une étude de Statistique Canada (2017) a révélé que la région de l'Atlantique est moins attrayante pour les TET que le reste du Canada. Dans quelle mesure chacune des provinces de l'Atlantique a-t-elle réussi à attirer des TET et d'autres RT? Combien de RT font la transition vers la résidence permanente, et quelles sont leurs caractéristiques? Les différentes provinces ont peut-être différents niveaux d'importance pour les programmes d'accueil des RT, le type de RT qu'elles attirent et le nombre de RT qui choisissent de faire la transition vers la résidence permanente.

En quoi cela devrait-il nous préoccuper?

En étudiant les caractéristiques des RT au Nouveau-Brunswick et leur transition vers la résidence permanente, les pouvoirs publics fédéraux et provinciaux peuvent cerner les lacunes et les possibilités en ce qui a trait aux politiques d'immigration.

Tendances

De 2000 à 2013, on a délivré 55 215 permis de résidence temporaire au Nouveau-Brunswick. Le nombre de ces permis est à la hausse, étant passé de 2 439 en 2000 à 5 698 en 2013.

L'augmentation du nombre de RT au Nouveau-Brunswick concorde avec le taux de croissance ailleurs au Canada. Cependant, si l'on tient compte de la proportion d'habitants néo-brunswickois par rapport à la population du Canada atlantique et du Canada, on constate que les RT sont sous-représentés au Nouveau-Brunswick.

Si la part néo-brunswickoise des RT du Canada atlantique concordait avec sa part de la population de l'Atlantique, il y aurait eu 2 300 RT de plus au Nouveau-Brunswick en 2013. Ce chiffre s'élèverait à 6 000 si la part néo-brunswickoise des RT du Canada correspondait à sa part de la population canadienne.

Définitions

Résident temporaire (RT) s'entend d'une personne qui n'est pas un citoyen canadien, mais qui est légalement au Canada à titre temporaire (p. ex., les étudiants étrangers et les travailleurs étrangers).

Travailleur étranger temporaire (TET) s'entend d'un étranger qui est embauché par un employeur canadien. Ce titre découle du Programme des travailleurs étrangers temporaires établi par le gouvernement fédéral en 1973.

Résident permanent (RP) s'entend d'une personne dont la demande à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) a été acceptée, mais qui n'est pas citoyen canadien.

Le Programme des étudiants étrangers (PEE) est un programme qui facilite l'entrée des étudiants étrangers par le traitement de permis d'études.

Caractéristiques des RT

De 2000 à 2013 au Nouveau-Brunswick, on a délivré 35 127 permis de résidence temporaire à des hommes et 19 497 à des femmes, ce qui est comparable aux autres provinces de l'Atlantique et au reste du Canada. Et comme pour le Canada et l'Atlantique, deux tiers des RT du Nouveau-Brunswick étaient âgés de 18 à 34 ans au moment de la délivrance du permis.

L'Afrique et le Moyen-Orient sont des sources de RT de plus en plus importantes pour le Nouveau-Brunswick. Fait intéressant, en 2000, il y avait plus de RT d'origine chinoise au Nouveau-Brunswick que dans les trois autres provinces atlantiques combinées. En 2013 cependant, il y avait quatre RT chinois dans les autres provinces de l'Atlantique pour chaque RT chinois au Nouveau-Brunswick.

Parmi tous les RT au Nouveau-Brunswick, une proportion de 55 % – plus grande que celle de la région atlantique (51 %) – était attribuable au Programme des étudiants étrangers. Cependant, ce programme a progressé moins rapidement au Nouveau-Brunswick qu'ailleurs durant la période visée. La part d'étudiants étrangers dans les provinces atlantiques était plus grande que la part de population de ces provinces. Si les résultats du Nouveau-Brunswick avaient concorde avec ceux-ci, il y aurait eu 700 étudiants universitaires de plus dans cette province en 2013.

Transition de la résidence temporaire à la résidence permanente, rétention et marché du travail

De 2000 à 2013, 7 403 RT au Nouveau-Brunswick sont devenus RP quelque part au Canada.

Une proportion de 64 % de ces RT détenteurs de permis pour le Nouveau-Brunswick sont devenus des RP ayant l'intention de s'établir au Nouveau-Brunswick. Parmi tous les RT dans le reste des provinces atlantiques, seuls 213 avaient l'intention de s'établir au Nouveau-Brunswick. Pour l'ensemble du Canada, seuls 251 RT vivant ailleurs qu'en Atlantique avaient l'intention de s'établir au Nouveau-Brunswick, ce qui semble indiquer que le nombre de RP dans les quatre provinces de l'Atlantique dépend du nombre de RT attirés à la province d'établissement prévue.

La probabilité selon laquelle un RP au Nouveau-Brunswick sera encore un résident de la province cinq ans plus tard est d'environ 50 %.

Une proportion de 40 % des RT qui s'établissent au Nouveau-Brunswick comme prévu ne sont pas résidents du Nouveau-Brunswick un an après leur établissement. Après la première année, la rétention des RT du Nouveau-Brunswick qui sont devenus des RP est élevée, comme en témoigne la variation de seulement 10 points dans la probabilité de demeurer résident du Nouveau-Brunswick de un à cinq ans après l'établissement.

La rémunération totale moyenne des RT du Nouveau-Brunswick qui font la transition vers la résidence permanente demeure stable durant la période post-migratoire de cinq ans.

Cependant, ceux et celles qui déménagent dans les Prairies ou les autres provinces de l'Atlantique après s'être établis au Nouveau-Brunswick gagnent généralement de plus gros salaires. Par ailleurs, les RP qui habitent en Ontario et en Colombie-Britannique n'affichent pas de salaires plus élevés que ceux qui habitent au Nouveau-Brunswick.

Dernières réflexions

- **Si le Nouveau-Brunswick attire numériquement moins de RT que les autres provinces de l'Atlantique, sa proportion de RT qui font la transition vers la résidence permanente est plus élevée. Ainsi, le reste du Canada atlantique réussit mieux que le Nouveau-Brunswick à attirer les RT, mais affiche de moins bons résultats en matière de transition vers la résidence permanente.**
- **On ne sait toutefois pas avec certitude si le Nouveau-Brunswick est peu performant lorsqu'il s'agit d'attirer des RT ou se dépasse en matière de transition vers la résidence permanente.**
- **Ces constats pourraient être interprétés comme suit :**
 - Selon Statistique Canada, les travailleurs peu spécialisés issus de pays en développement sont plus enclins à faire la transition vers la résidence permanente. Ainsi, si le nombre de RT et leurs caractéristiques relatives au niveau de spécialisation et au pays d'origine concordent avec les possibilités du marché du travail au Nouveau-Brunswick, il pourrait être difficile d'accroître ce nombre afin d'atteindre le nombre relatif de nouveaux arrivants dans la région de l'Atlantique.
 - Les taux relativement plus élevés de transition de la résidence temporaire à la résidence permanente du Nouveau-Brunswick comparativement à la région atlantique pourraient être attribuables au fait que les autres provinces de l'Atlantique ont trop de RT. Ainsi, les stratégies visant à accroître le nombre de RT au Nouveau-Brunswick devraient prévoir des politiques d'amélioration des possibilités d'emploi. En l'absence de ces possibilités, les RT ne seront pas attirés par le Nouveau-Brunswick et, s'ils le sont, ils risquent de ne pas y demeurer. Fait intéressant, si le nombre de RT au Nouveau-Brunswick était proportionnel à celui du reste du Canada atlantique, mais qu'aucun de ces RT ne faisait la transition vers la résidence permanente, le Nouveau-Brunswick afficherait le même taux de transition que les autres provinces de l'Atlantique.